

Note des commissaires de la trésorerie nationale sur les fonds en caisse au 12 prairial, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Note des commissaires de la trésorerie nationale sur les fonds en caisse au 12 prairial, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 329;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14078_t1_0329_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

timents avec nous; éclairées par le sublime décret, par les éternelles vérités que vous avez proclamées, elles détesteront les crimes de leurs tyrans et la honte de leurs fers.

Le spectacle majestueux du gouvernement français, établi sur les mœurs, l'héroïsme et les vertus, des vertus françaises affirmées par les dogmes de l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme, fera un contraste, mortel pour les tyrans, avec leurs dominations fondées sur l'oppression et l'erreur dont la politique est dans la perfidie, la force, dans le crime, les moyens de défense, dans la corruption et l'assassinat.

Redevables à votre génie, à votre héroïque constance et fermeté, des destinées aussi glorieuses que celles que vous assurez à la France, nous ne pouvons entrevoir sans frémir les dangers qui vous menacent: tout l'enfer des crimes, des passions, des terreurs, des intérêts est déchainé contre vous et aiguise les poignards, prépare les poisons et enflamme le bronze.

Scélérats ! qui soldez ce cortège infernal, la mesure de vos forfaits est comble. L'heure de votre ruine va sonner; quel peuple voudrait partager votre infamie, et se couvrir de l'opprobre d'avoir plongé le fer dans le sein de Le Pelletier, de Marat, d'avoir attenté aux jours de Robespierre et de Collot d'Herbois parce qu'ils sont les principaux ouvriers du bonheur du peuple, les organes d'un comité qui poursuit et punit le crime et la trahison, qui met les vertus à l'ordre du jour et sous la sauvegarde de l'éternelle providence d'un Dieu. Tu ne nous fus jamais mieux démontré qu'en couvrant deux têtes aussi précieuses contre le fer et le feu des conspirateurs, et la rage des tyrans. Ce sont les principaux apôtres, c'est pour rendre les hommes dignes de toi qu'ils sont exposés aux coups des scélérats. Veillez sur leurs jours, puissions [nous], Législateurs, vous faire un rempart de nos corps; c'est le poste que nous ambitionnerions; nous ne pouvons exprimer l'indignation, les alarmes, la joie que nous avons successivement ressenties en apprenant l'horrible assassinat tenté contre un des plus intrépides défenseurs des droits du peuple, et la délivrance heureuse de ce généreux représentant. Un pareil forfait contre la représentation nationale redouble notre dévouement pour elle, notre haine contre les monstruosité des monarchies, le fanatisme des prêtres, l'orgueil des nobles.

Agréez en même temps, Législateurs, le témoignage de notre reconnaissance, de notre admiration pour le sublime décret du 18 floréal qui rend à l'homme toute sa force et sa constance, au malheureux la consolation, aux méchants des remords et la terreur ».

GRÉGOIRE, KLEKER, CLAUDE [et 6 signatures illisibles].

Mention honorable. Insertion au bulletin.

86

Les commissaires de la trésorerie nationale ont fait passer la note suivante :

Le total des fonds restans dans les diverses caisses de la trésorerie se montent le 12 prairial au soir à 611.514.204 liv. et la masse réelle des

assignats en circulation est de 5.623.379.526 liv. Insertion au bulletin (1).

87

La société populaire du département de la Nièvre avertit la Convention nationale que le projet de mettre Louis XVII sur le trône n'est point abandonné, et elle en donne pour preuve une lettre écrite à une républicaine, membre de cette société, dans laquelle ce projet est hautement avoué.

Mention honorable du zèle et de la surveillance de cette société, et renvoi de la lettre au comité de sûreté générale (2).

88

L'autel de la patrie se couvre chaque jour de nouvelles offrandes: les administrateurs du district de Coutances écrivent qu'ils adressent à la trésorerie nationale, 1,803 marcs 7 onces 2 gros 12 grains d'or et d'argent, provenant des ci-devant églises, et l'envoi au Rocher de la Liberté, de 10,610 livres de cuivre, 118,271 livres de métal de cloches, et 1,572 livres de fer; que d'après des ordres de Jean-Bon-Saint-André, ils ont fait passer à Granville 15,657 liv. de plomb et 9,667 livres de fer. Ils annoncent en outre qu'il existe déjà dans le magasin 3,759 chemises, 160 draps, 80 paires de bas, 59 paires de souliers, et qu'ils ont reçu en assignats 2,354 liv. et 99 liv. 6 sous en numéraire (3).

89

L'agent national du district d'Evreux, séant à Vernon, annonce un envoi assez considérable par l'administration, à la monnaie de Paris: cet envoi consiste en diamans et pierreries évalués à 3 millions, et 268 marcs 4 onces 7 gros 18 grains d'or massif, 222 marcs 2 onces 7 gros de vermeil, 626 marcs 5 onces 5 gros d'argenterie et vaisselle; il reste encore à Biszy une immensité de bijoux d'or et d'argent, de médailles et autres objets précieux, qui doivent produire des sommes très considérables. On inventorie en ce moment ses effets, que l'administration fera parvenir à la monnaie aussitôt que l'inventaire en sera fait (4).

90

La société populaire d'Uzerche a fait un don patriotique de 28 doubles-louis, 107 louis simples, 38 marcs de vieille argenterie et autres objets (5).

(1) *C. Univ.*, 16 prair.; *J. Paris*, n° 522; *Mess. soir*, n° 655.

(2) *Mess. soir*, n° 656.

(3) *Audit. nat.*, n° 620; *C. Eg.*, n° 656 (2,672 livres).

(4) *Audit. nat.*, n° 620; *C. Eg.*, n° 656.

(5) *C. Eg.*, n° 656.